



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XIV- N° III – Mars 2013

LA TRANS+FORMATION DE LA FAMILLE

par Jake Pyne, militant trans et chercheur communautaire

Lorsque les personnes transgenres et transsexuelles (trans) en Amérique du Nord ont commencé à demander de l'assistance médicale pour faire la transition dans les années 1960, la pratique courante des nouvelles cliniques de l'identité sexuelle était de leur conseiller de rompre tout lien avec leur vie actuelle, ce qui signifiait souvent toutes les relations avec leurs propres enfants. Bien que cette pratique ne soit plus approuvée, l'idée qu'un enfant puisse être blessé par un parent trans subsiste. La recherche restreinte centrée sur les parents trans et leurs enfants a souvent présumé d'un déficit dans les familles de parents trans. Les préjugés vis-à-vis les personnes trans en tant que parents apparaissent dans les journaux sur la fertilité où les cliniciens de la procréation assistée discutent s'il est éthique d'aider les personnes trans à devenir parents. Ces mêmes perceptions transphobes se répètent dans les décisions des tribunaux de la famille aux États-Unis où les personnes trans sont systématiquement séparées de leurs enfants. Il est évident que les parents trans ont été mal représentés dans les récits discriminatoires de leurs vies. Ce qui est moins évident, c'est comment les parents trans font l'expérience de cette discrimination et comment ils perçoivent leurs forces comme parents.

Le projet *Transforming Family* (la trans+formation de la famille) a été mis sur pied en réponse à ces préoccupations, palliant un important manque de renseignements par la documentation de l'incidence de la transphobie sur les parents trans et en attirant l'attention sur leurs forces en tant que parents. Le projet a été créé par le LGBTQ Parenting Network du centre hospitalier de Sherbourne en collaboration avec l'équipe Re:searching sur la santé LGBTQ du Centre for Addictions and Mental Health (CAMH). Quatre groupes de discussion ont été tenus en novembre 2010, avec en tout 18 parents trans de Toronto.

Conclusions

Les participants de cette étude ont eu des expériences différentes en ce qui a trait au moment où ils sont devenus parents. Dans les deux premières parties de ce rapport, les participants sont divisés en deux groupes afin de souligner leurs expériences uniques : la première section comprend les personnes qui étaient déjà parents lorsqu'elles ont affirmé leur identité trans ou lorsqu'elles ont fait la transition; et la deuxième section est composée de celles qui ont décidé de devenir parents après s'être déjà identifiées comme trans ou avoir fait la transition. La troisième section, *Navigating a Transphobic World* (la navigation dans un monde transphobe), et la quatrième section, *Parenting Strengths* (les forces parentales), comprennent les expériences de tous les participants.

LA TRANS+FORMATION DE LA FAMILLE

Les parents affirmant leur identité trans ou commençant le processus de transition

Les parents trans, leurs enfants et leurs conjoints manquent de soutien adéquat durant la transition.

Les parents trans surmontent des peurs extraordinaires et s'affirment comme trans ou entreprennent la

transition par désir de prendre soin d'eux-mêmes et de leurs enfants. Malgré cela, ils sont souvent accusés de causer du tort à leurs familles. La transition peut être une période extrêmement conflictuelle et s'il y a désagrégation des familles, cela coïncide souvent avec un certain nombre d'autres pertes pour les parents trans. Quoique bon nombre de parents trouvent le moyen de parler à leur conjoint et à leurs enfants de leur identité, et bien des conjoints et des enfants trouvent le moyen de comprendre et de s'adapter, la plupart le font sans le soutien et les ressources de la communauté.

La transphobie sociétale est une menace à la capacité des parents trans de conserver la garde et le contact avec leurs enfants.

La majorité des personnes qui étaient parents avant d'affirmer leur identité ou de faire la transition ont vu leurs contacts avec leurs enfants être limités ou rompus. Que cela se soit produit par les voies juridiques officielles ou par des obstacles pratiques informels, on retrouve à l'origine une transphobie sociétale. Les parents trans sont caractérisés et discrédités lors des litiges sur la garde des enfants et sont confrontés à des blessures affectives et des obstacles financiers qui les désavantagent dans leur tentative de conserver la garde des enfants ou leur contact avec ceux-ci. Des programmes de formation sur la transphobie doivent être mis en place pour aider les professionnels qui travaillent dans le système du droit de la famille. De plus, des ressources sont nécessaires pour fournir aux parents trans en instance de séparation ou de divorce des renseignements justes sur les questions juridiques auxquelles ils sont confrontés.

Ça s'améliore : les relations des parents trans avec leurs enfants s'améliorent avec le temps.

Par l'affirmation de leur identité ou la transition, les parents trans découvrent et améliorent leur sentiment de bien-être et entreprennent souvent de négocier de nouveaux noms et rôles avec leurs enfants. De concert avec une acceptation sociale grandissante des personnes trans, ces négociations permettent à bien des enfants de tisser de nouveaux liens avec leur parent trans. Les parents trans l'ont clairement dit : ça s'améliore.

Les personnes trans qui deviennent parents

La planification familiale n'est pas facilitée pour les parents trans potentiels.

Plusieurs personnes trans ne suivent pas la voie de l'adoption parce qu'ils s'attendent à échouer. Les services d'adoption doivent être plus accessibles aux parents trans potentiels, y compris par un travail de proximité efficace au sein des communautés trans afin de contrer cette perception. Les services de fertilité sont irréguliers dans leur traitement des parents trans potentiels; les obstacles et le soutien sont variables. Certains cliniciens ne font pas la distinction entre la contribution biologique que peuvent apporter les parents trans potentiels au processus de conception et leur expérience de genre (par ex. une femme trans pourrait congeler du sperme avant la transition; un homme trans pourrait vouloir devenir enceinte avec ses propres ovules). Les formulaires cliniques et les pratiques normalisés doivent être adaptés afin d'accommoder la réalité des corps trans.

LA TRANS+FORMATION DE LA FAMILLE

Les personnes trans qui sont de nouveaux parents ont de la difficulté à établir la relation juridique à leurs enfants.

Certains parents trans sont incapables d'intégrer leurs renseignements dans le système d'enregistrement de la naissance en ligne de l'Ontario. (Des complications d'ordre juridique existent également au Québec.) Les désignations parentales existantes ne correspondent pas à la réalité des corps des personnes trans, alors que certaines femmes pourraient fournir du sperme à la conception de leur enfant et certains hommes trans pourraient choisir de devenir enceintes et donner naissance. Dans le système actuel, ces parents doivent faire un choix : s'enregistrer comme parent légal de l'enfant, mais sous le mauvais sexe, tenter de remédier au problème en acceptant le lourd fardeau de devenir le défenseur d'une cause ou se priver de leurs droits parentaux. Il en va de la responsabilité de Service Ontario d'offrir un processus d'enregistrement des naissances qui tient compte de tous les parents.

Tous les participants

La transphobie et l'effacement ont une réelle incidence sur les parents trans et leurs enfants.

Les personnes trans en général font l'objet d'un examen du public, de harcèlement et de discrimination. Pour celles qui sont parents, cela se produit dans différentes occasions et peut engendrer de la douleur et de la confusion chez les enfants. Les parents trans font non seulement l'expérience d'une discrimination active, mais également de formes plus subtiles d'effacement, les rendant invisibles et non identifiables pour les fournisseurs de services. Les parents trans et leurs familles combattent sur plus d'un front, et souvent avec peu de soutien.

Les parents trans et leurs enfants sont habilités à réagir à la transphobie.

Quoique les parents trans et leurs enfants soient profondément touchés par la transphobie, ce ne sont pas des victimes passives. Plutôt, ils élaborent activement des stratégies pour réagir à la discrimination. Les parents trans se protègent eux et leurs enfants en faisant le choix d'être visibles ou non, en se défendant eux-mêmes et leurs enfants et en éduquant leurs enfants au sujet de la transphobie. Naviguant de façon créative dans des environnements hostiles, les parents trans contestent les présomptions à propos du sexe par des gestes quotidiens de militantisme.

Les parents trans enseignent des leçons importantes.

Les parents trans font preuve d'un certain nombre de forces parentales, parfois en raison de leurs identités et leurs expériences de personnes trans, ou plutôt en dépit de celles-ci. Alors qu'ils évoluent pour exprimer leur unicité, ils deviennent des modèles de diversité, d'acceptation et d'authenticité. Alors qu'ils se débattent et qu'ils apprennent les aptitudes difficiles d'autonomie sociale, ils enseignent des leçons essentielles de stratégie, d'endurance et de courage. Alors qu'ils proposent différentes façons à leurs enfants d'exprimer leur identité, ils élèvent une nouvelle génération instruite sur les sexes, qui contribue à bâtir, comme l'a dit un participant, « le monde qui doit être ».

Pour télécharger ce rapport et pour de plus amples renseignements (en anglais seulement) :

<http://www.lgbtqparentingconnection.ca/socialchange/TransformingFamilyReport.cfm>

Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 110, rue Ste-Thérèse, bureau 405, Montréal (Québec) H2Y 1E6

Les nouvelles en bref de décembre 2012 à février 2013

Les nouvelles du Canada

29 novembre 2012 (Vancouver Sun) — Une femme qui désireait connaître l'identité de son donneur de sperme porte sa cause devant le plus important tribunal du Canada après que la cour d'appel de la Colombie-Britannique ait rejeté une décision précédente en sa faveur.

Olivia Pratten veut que les personnes comme elle soient traitées de la même manière que celles qui sont adoptées et affirme que le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait modifier sa législation en conséquence.

Cependant, le 27 novembre 2012, la cour d'appel a statué que les descendants n'avaient aucun droit légal pour connaître leurs antécédents biologiques et que fournir de tels renseignements représenterait une intrusion dans la vie de bien des gens.

« C'est décevant », a dit Olivia Pratten de la décision de la cour d'appel.

« Nous ne demandons que les mêmes droits que les personnes adoptées. Et ils ont dit tout simplement que

nous ne pouvions pas les avoir. Ils ont donc confirmé que le gouvernement avait le droit de discriminer. Cela ne parvient pas à protéger la santé et la sécurité des personnes conçues par don de sperme, voilà ce qu'a fait ce tribunal. Nous porterons notre cause devant la Cour suprême du Canada. »

La cour d'appel a conclu que contrairement à l'argumentation d'Olivia Pratten, il n'en va pas de son droit constitutionnel de connaître l'identité de son père biologique.

« Il existe beaucoup de descendants de pères non-donneurs qui ne connaissent pas leurs antécédents familiaux ou qui ne connaissent pas leur père biologique en raison de décisions de tiers, ou en raison des circonstances de leur conception », a dit le juge David Frankel dans la décision écrite au nom des trois juges.

« Aussi souhaitable qu'il puisse être d'avoir accès à des renseignements sur ses origines biologiques, Mme Pratten n'a pas établi qu'un tel accès soit "fondamental" et qu'il doit être protégé constitutionnellement en vertu de la Charte », dit la décision.

9 janvier 2013 (EGALE News) – Une publicité de *l'Institute for Sexual Minority Studies and Services* de l'Université de l'Alberta, dans le cadre de la campagne « No to Homophobes » (« Non à l'homophobie »), demande pourquoi le mot « faggot » (« tapette ») peut être utilisé de manière si désinvolte dans la société. La publicité télévisée émet des bips pour taire des jurons de toute évidence inacceptables, ainsi que d'autres formes d'abus, jusqu'à ce qu'une femme dise « gay faggot » (« tapette gaie »). La publicité demande alors « Quand le langage homophobe deviendra-t-il également inacceptable? »

L'an dernier, la campagne a publié des données de suivi sur Twitter pour montrer que le mot « faggot » (« tapette ») a été employé plus de 2,5 millions de fois entre juillet et septembre 2012. En une seule semaine, il était de 219 000 *tweets*. Entre-temps, l'insulte « So gay » (« si gai ») était de 900 000 *tweets*, alors que 800 000 *tweets* comprenaient « No homo » (« pas homo »). Le mot « dyke » (« gouine ») apparaissait dans 350 000 commentaires.

Pour visionner la vidéo (en anglais seulement) :

<http://www.youtube.com/watch?v=LqnOdN5qmV4>

28 janvier 2013 (Pink News) Une ancienne membre du cabinet a été nommée comme première ministre provinciale ouvertement gaie pour la première fois au Canada. Du coup, il s'agit également de la première femme chef de la province la plus peuplée du Canada. L'ancienne ministre de l'éducation ouvertement gaie Kathleen Wynne, âgée de 59 ans, a été nommée par le Parti libéral de l'Ontario au poste de première ministre de la province.

Dans son discours d'acceptation pour son nouveau poste, Mme Wynne, ancienne ministre de l'Éducation de l'Ontario, a remercié sa conjointe Jane pour son soutien en cours de campagne.

En plus d'être la première première ministre ouvertement gaie, Mme Wynne est également la première femme à être nommée à ce poste. Cette nomination est importante puisque cela signifie que les quatre provinces les plus puissantes, la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec, sont maintenant dirigées par des femmes.

11 février 2013 (CBC News) Une organisation évangélique homophobe qui décrit l'homosexualité comme une perversion reçoit un financement du gouvernement du Canada pour son travail en Ouganda.

Le gouvernement canadien a dénoncé l'homophobie en Ouganda, et son ministre des Affaires étrangères, John Baird, s'est prononcé contre les projets de loi homophobes comprenant la peine de mort pour « homosexualité grave ». Cependant, le gouvernement a octroyé une aide de 544 813 \$ au groupe évangélique Crossroads Christian Communications (CCC), situé en Ontario.

Le groupe propose un programme d'aide à la construction de puits et de latrines, en plus de faire la promotion de la sensibilisation aux mesures d'hygiène en Ouganda en 2014.

Le site Web de l'organisation comprenait une liste de « péchés sexuels » considérés comme des « perversions ». On pouvait y lire : « S'éloigner du but véritable et convenable des relations sexuelles; en faire un mauvais usage ou un usage abusif, comme la pédophilie, l'homosexualité et le lesbianisme, le sadisme, le masochisme, le transvestisme et la bestialité. »

Dès que les médias ont communiqué avec eux, cependant, la page aurait été retirée du site.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournissait du financement à CCC. Le ministre fédéral responsable de l'ACDI, Julian Fantino, a défendu la décision de financement en affirmant que l'argent était versé pour un projet spécifique. Le gouvernement du Québec a récemment annoncé qu'il désirait créer son propre organisme parce qu'il ne soutenait pas les décisions de financement de l'ACDI, rapporte CTV news.

Steve Foster, président du Conseil québécois LGBT a dit que le gouvernement canadien devrait cesser de financer le CCC et des groupes de ce genre. « Il est inacceptable que le gouvernement accepte ce genre d'organisation comme organisation de coopération internationale. L'argent des contribuables ne devrait pas servir au financement de groupes religieux œuvrant à l'étranger, qui contribuent davantage à la création de politiques discriminatoires, voire inhumaines et dangereuses », a-t-il dit.

Une enquête de l'Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaire a démontré que, entre 2005 et 2010, le financement d'organisations religieuses non gouvernementales a augmenté de 42 %. Les organisations laïques ont vu leur financement augmenter de 5 %.

La députée néo-démocrate Hélène Laverdière a dit que le bureau de M. Fantino est devenu un « trou noir » en ce qui concerne les demandes d'aide, alors que bon nombre disparaissent tout simplement, et que celles qui reçoivent un financement ne sont pas conformes aux valeurs canadiennes. « Les organisations financées sont de plus en plus déphasées par rapport aux Canadiens, dit-elle. Comment Christian Crossroads, une organisation homophobe, obtient-elle l'aval du ministre pour œuvrer dans un pays que le Canada a vivement critiqué pour la persécution de ses citoyens gais? »

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

6 décembre 2012 – La Cour suprême du **Mexique** prend une décision unanime qui pourrait donner le coup d'envoi au droit égal au mariage à travers le pays. La Cour suprême a tranché en faveur de trois couples qui désirent se marier dans Oaxaca, un État mexicain du sud. Le tribunal affirme que l'interdiction de mariage pour les couples de même sexe est discriminatoire, et qu'elle est inconstitutionnelle. La décision est en partie fondée sur une décision de février de la Cour interaméricaine des droits de l'homme qui a décrété que le gouvernement ne pouvait pas discriminer en fonction de l'orientation sexuelle.

7 décembre 2012 – La Cour suprême des **États-Unis** accepte de légiférer sur l'interdiction du mariage entre conjoints de même sexe en Californie, une affaire qui pourrait donner aux juges l'occasion de se prononcer si les Américains gais ont le même droit constitutionnel au mariage que les hétérosexuels.

Il a été annoncé que la Cour entendra les contestations à la loi sur la protection du mariage (DOMA), qui définit le mariage comme une union entre un homme et une femme, entérinée sous le président Bill Clinton en 1996, ainsi qu'à la proposition 8 de la Californie. Le tribunal décidera également si le Congrès américain peut priver des couples gais légalement mariés des avantages généraux autrement accordés aux couples mariés. Plusieurs tribunaux administratifs ont déjà décrété que la DOMA était anticonstitutionnelle.

11 décembre 2012 – Les couples de même sexe en **Angleterre** et au **pays de Galles** sont prêts à être autorisés à se marier, selon les projets annoncés aujourd'hui par la ministre de la Culture britannique, Maria Miller, à la Chambre des communes. À la suite d'une consultation menée par le gouvernement, la loi autorisant le mariage entre conjoints de même sexe est prévue pour 2013.

Quoique l'Église catholique et l'Église d'Angleterre soient opposées à l'égalité du mariage, les groupes confessionnels comme les Quakers, l'Église unitarienne et le judaïsme libéral soutiennent le droit au mariage pour les couples gais et ont affirmé qu'ils seraient prêts à célébrer les cérémonies.

Mme Miller a dit que la loi sur l'égalité de 2010 sera modifiée pour s'assurer qu'aucune plainte pour discrimination ne puisse être faite contre les organisations religieuses ou un ministre du culte qui refuseraient de célébrer un mariage gai (ou permettre les locaux d'être utilisés à cette fin). Les propositions permettront aux organisations religieuses d'adhérer si elles le désirent.

12 décembre 2012 – L'**Uruguay** fait un pas de plus vers la légalisation du mariage égal, après que la majorité des membres de la Chambre basse ait voté favorablement envers un projet de loi sur la légalisation du mariage égal. Le projet de loi sera ensuite présenté au Sénat du pays, où il devrait être approuvé.

Au cours des dernières années, l'Uruguay a permis l'union civile entre conjoints de même sexe, l'adoption par les gais et la présence des gais au sein des forces armées.

17 décembre 2012 – Des dizaines de milliers de manifestants descendent dans les rues de **Paris** pour soutenir la décision du gouvernement de légaliser le droit égal au mariage et à l'adoption. Le gouvernement du président français François Hollande a présenté un projet de loi pour la légalisation du mariage égal et donner aux couples gais le droit d'adopter.

Des familles étaient là avec de jeunes enfants, et certains ont clamé leur soutien au projet de loi. Arthur, âgé de 10 ans, qui était présent avec sa jeune sœur de 8 ans, Lola, et ses mères a dit : « Je crois que le mariage est bon pour tout le monde! »

Comme à Paris, des milliers de personnes ont manifesté dans les rues de Toulouse, et des rassemblements ont été tenus à Marseille, Lyon et Nantes samedi, pour soutenir la réforme.

Un sondage national de l'IFOP suggère que 60 % de la population est favorable à l'égalité du mariage, et 46 % étaient en faveur de l'adoption pour les couples gais.

20 décembre 2012 – Un tribunal **taïwanais**, qui devait rendre une décision dans l'affaire d'un couple gai qui avait porté en appel la reconnaissance juridique de leur mariage, renvoie plutôt l'affaire devant le plus important tribunal du pays.

Selon Huang Kuo-cheng, un avocat représentant le couple en question, la procédure pour une interprétation constitutionnelle pourrait prendre une année. Un grand défenseur des droits des LGBT, Chi Chia-wei, a exprimé sa déception au sujet de la décision : « Les juges n'ont pas su se tenir debout dans cette affaire de la plus haute importance. Cela aurait pu être une étape importante pour toute l'Asie. »

Deux femmes se sont mariées lors d'une cérémonie bouddhiste à Taïwan au mois d'août. Il s'agirait de la première cérémonie connue de ce genre à être tenue au pays.

20 décembre 2012 – Dans ce qui semble être une importante volte-face, l'ancien président de la Chambre des représentants des **États-Unis**, Newt Gingrich, croit que le Parti républicain devrait accepter l'idée du mariage civil pour les couples de même sexe. Le vétéran du Parti républicain, qui a perdu sa nomination aux

présidentielles de 2012 aux mains de Mitt Romney, a dit que le *Grand Old Party* devait « s'accommoder et composer avec la réalité » et accepter l'égalité civile juridique des couples gais.

Les remarques de Newt Gingrich sont d'autant plus surprenantes qu'il a prêché en faveur de la loi sur la protection du mariage (DOMA) au Congrès américain de 1996. La DOMA interdit la reconnaissance fédérale des couples gais et le président Obama a cessé de soutenir la loi au mois de juillet 2011. Gingrich a déjà dit que le mouvement vers l'égalité du mariage était une « aberration temporaire qui allait se dissiper » et a comparé les relations de même sexe à des « comportements païens ».

En décembre 2011, sa demi-sœur lesbienne, Candace, a critiqué la position de Newt Gingrich sur les droits des gais, le décrivant comme un égoïste consommé et annonçant son soutien à la campagne de réélection du président Obama.

21 décembre 2012 – Un juge de l'**État brésilien de São Paulo** décide que les couples gais unis par l'union civile n'auront plus besoin de se présenter devant les tribunaux pour faire transformer leur relation en mariage.

La décision signifie que le mariage entre conjoints de même sexe est maintenant légal dans cet État. Le juge a également décidé que les couples gais qui n'étaient pas déjà unis civilement auront maintenant le droit de simplement célébrer une cérémonie de mariage sur demande, plutôt que de devoir d'abord s'unir civilement avant de convertir cette union en mariage. Certains commentateurs laissent entendre que des couples de tout le pays viendront à São Paulo pour se marier.

23 décembre 2012 – Le pape porte son opposition au mariage gai à un nouveau sommet, dénonçant ceux qu'il décrit comme des gens qui manipulent le sexe que leur a donné Dieu pour accommoder leur choix sexuel – et détruire « l'essence même de la créature humaine » par le fait même. Benoît XVI a fait ce commentaire dans son discours de Noël devant la bureaucratie **vaticane** — l'un des plus importants discours de l'année. Il consacre cette année à la promotion des valeurs familiales face à de bruyantes campagnes en France, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et ailleurs en faveur de la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe.

Dans ses remarques, Benoît XVI cite le grand rabbin de France, Gilles Bernheim, qui dit que la campagne pour accorder le droit au mariage et à l'adoption aux gais est une « attaque » à la famille traditionnelle composée d'un père, d'une mère et d'enfants.

27 décembre 2012 – Les militants pour les droits des gais critiquent la décision du Sénat de l'**Uruguay** de retarder le vote sur le projet de loi sur le droit égal au mariage. Le vote se tiendra donc en avril sur fond d'appel par certains parlementaires pour un examen plus approfondi du projet de loi.

30 décembre 2012 – Un porte-parole de Barack Obama déclare que le président américain a encouragé les politiciens de son État d'origine, l'**Illinois**, à modifier la loi pour octroyer l'égalité du mariage.

À Noël, un groupe de 250 rabbins, pasteurs, évêques et autres chefs spirituels de groupes chrétiens et juifs libéraux et réformistes ont incité l'État de l'Illinois à adopter la *Religious Freedom and Marriage Fairness Act* qui légaliserait le mariage entre conjoints de même sexe.

28 décembre 2012 – Le gouvernement **thaïlandais** forme un comité composé de conseillers politiques et de défenseurs des droits des LGBT pour la rédaction de la reconnaissance juridique des couples de même sexe. Aucun pays d'Asie n'a présentement de loi complète sur le partenariat civil. Ainsi, si cette reconnaissance juridique est adoptée, la Thaïlande deviendra le premier pays d'Asie à le faire.

13 janvier 2013 – Des centaines de milliers de personnes descendent dans les rues de **Paris** pour contester le projet de loi qui autoriserait l'égalité du mariage et le droit à l'adoption pour les couples de même sexe. Les autorités estiment la foule à 340 000 manifestants.

17 janvier 2013 – L'édition **française** du magazine *Elle* se prononce en faveur de l'égalité du mariage en France, au beau milieu d'un débat houleux sur la question, en présentant en page couverture un couple de lesbiennes convolant en justes noces.

24 janvier 2013 – Le projet de loi sur le mariage de **l'Angleterre** et du **pays de Galles** est officiellement présenté à la Chambre des communes par la ministre de la Culture Maria Miller.

24 janvier 2013 – La chambre des représentants du **Rhode Island** adopte de façon écrasante un projet de loi sur l'égalité du mariage. Le vote définitif est de 51 voix pour et 19 contre. Le débat sera maintenant transféré au Sénat d'État où un combat litigieux est prévu alors qu'un certain nombre de sénateurs sont carrément opposés à l'égalité du mariage pour les couples de même sexe.

Neuf États américains ont déjà décidé de légaliser le mariage entre conjoints de même sexe. L'Illinois prévoit un vote sur le sujet plus tard cette année.

29 janvier 2013 – Après des mois de débat et de controverse sur la question de l'égalité du mariage gai et de l'adoption, le débat est lancé au parlement **français**. Dans ce qui est perçu comme une tentative pour apaiser les opposants au projet de loi, le gouvernement a retiré la procréation médicalement assistée pour les couples de lesbiennes du projet de loi du pays.

1^{er} février 2013 – Aux **États-Unis**, l'un des plus importants assistants de Mitt Romney, David Kochel, se prononce en faveur de l'égalité du mariage entre conjoints de même sexe, affirmant que le Parti républicain devait adapter ses politiques en fonction d'une vision plus moderne.

2 février 2013 – L'Assemblée nationale **française**, la chambre basse du parlement de **France**, vote en faveur de la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe.

5 février 2013 – Les députés britanniques votent 400 voix contre 175 en faveur du projet de loi du gouvernement sur le mariage pour les couples de même sexe, à la suite d'un après-midi de débats houleux à la Chambre des communes. Le projet de loi permettrait aux couples de même sexe de se marier autant civilement que religieusement, là où l'institution religieuse y consent formellement, en **Angleterre** et au **pays de Galles**. Cela permettrait aussi aux couples unis civilement de convertir leur relation en mariage. Le projet de loi se retrouve maintenant entre les mains d'un comité parlementaire pour un examen minutieux.

12 février 2013 – La **France** fait un pas de plus vers la légalisation du mariage et de l'adoption pour les couples de même sexe, alors que l'Assemblée nationale approuve un projet de loi en ce sens en deuxième lecture. Le projet de loi « mariage pour tous » a été adopté par 329 voix contre 229, et 10 abstentions. Le projet de loi sera présenté au Sénat français le 2 avril 2013.

Les nouvelles internationales

4 décembre 2012 – (**MSNBC**) L'association américaine de psychiatrie (APA) revoit son *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM)* qui ne comprend plus l'identité transgenre comme trouble psychiatrique. Les personnes transgenres recevront maintenant le diagnostic de « dysphorie sexuelle », qui signifie un stress émotionnel en liaison avec l'identité sexuelle.

La classification de l'identité transgenre dans la liste des troubles psychiatriques a servi par le passé à démontrer que l'identité transgenre est un trouble psychologique pouvant être traité. Dans une affaire citée

l'été dernier par *Associated Press* (AP), une femme transgenre courait le risque de perdre les enfants dont elle était le père avant sa transition.

« L'argument avancé est que l'un des critères permettant de mettre fin aux droits parentaux s'appuie sur le fait que l'un des parents souffre d'un trouble mental grave et chronique qui pourrait porter préjudice à l'enfant », a confié le psychiatre Dan Karasic à AP. « Un avocat se sert apparemment de cet argument pour conclure que si une personne est transgenre et a reçu un diagnostic de trouble d'identité sexuelle, alors ses droits parentaux devraient être révoqués. »

L'homosexualité était également considérée comme un trouble psychiatrique par l'APA jusqu'en 1973. Le *DSM-5* devrait être lancé en mai 2013.

13 décembre 2012 (*Pink News*) – Le Parlement européen adopte deux résolutions incitant la Russie et l'Ukraine à abandonner leurs projets de censure des LGBT. Les projets des deux pays pourraient signifier des amendes ou des peines d'emprisonnement pour toute représentation favorable de la communauté LGBT en public.

Le projet de loi 8711 de l'Ukraine, qui a obtenu l'approbation initiale en octobre, prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans pour la diffusion de « propagande homosexuelle ».

Le lendemain, la Cour suprême de Russie a décrété que la deuxième plus grande ville au pays, Saint-Pétersbourg, pourrait continuer à appliquer sa loi de censure homophobe.

Les tribunaux russes d'au moins neuf régions punissent actuellement la représentation favorable des personnes gaies, par des mesures adoptées depuis 2006. Ces mesures signifient l'interdiction de la tenue d'activités de la fierté gaie. Les législateurs représentant la Russie unie, le parti de Vladimir Poutine, désirent élargir ces mesures à l'échelle fédérale.

13 décembre 2012 (*swissinfo.ch*) – Le Parlement suisse vote en faveur de l'adoption par les couples gais des enfants de leur conjoint ou conjointe. Cependant, la motion adoptée par la Chambre basse n'est pas aussi libérale que la version d'origine approuvée par la Chambre haute. La Chambre haute avait adopté une motion autorisant le droit à l'adoption sans égard au statut conjugal ou à l'orientation sexuelle, tant que l'entente était la meilleure option pour l'enfant en question. Cependant, la Chambre basse a modifié la motion – précisant que les personnes homosexuelles ne pouvaient qu'adopter l'enfant de leur conjoint ou conjointe.

Les développements ont été bien accueillis par les personnes homosexuelles désirant adopter les enfants de leur conjoint ou conjointe et obtenir des droits parentaux adéquats. Cependant, les groupes de défense des droits des gais continueront de revendiquer les droits complets à l'adoption.

En Suisse, on estime que plusieurs milliers d'enfants vivent dans des familles homoparentales.

14 décembre 2012 (*ILGA News*) – Le parlement ougandais fait relâche en fin session sans adopter le projet de loi homophobe du pays, selon le groupe d'action LGBT *AllOut*. Cependant, même si le projet de loi s'éteint cette année, il pourrait être aisément repris pendant la séance parlementaire de 2013.

Les militants LGBT croient que le président ougandais Museveni serait prêt à entériner le projet de loi, qui prévoit la peine de mort pour certains actes homosexuels.

2 janvier 2013 (*La Presse*) – Le premier bébé de France en 2013 est né d'un couple de lesbiennes, quoique les inégalités actuelles fassent en sorte que seulement l'un des parents est reconnu juridiquement

en ce qui concerne l'enfant. Le petit garçon, prénommé Sacha, est né le matin du Nouvel An entre minuit et minuit et une au Centre hospitalier de Moulins-Yzeure, dans le centre de la France, a annoncé l'hôpital.

La mère biologique, connue simplement sous le prénom Maude, est en couple avec sa conjointe, Delphine, depuis 2010, selon le quotidien régional *La montagne*. Selon la législation française actuelle, Delphine n'a aucun statut juridique face à l'enfant.

3 janvier 2013 (*Pink News*) – La démocrate Tammy Baldwin devient la première politicienne ouvertement gaie à être assermentée au Sénat américain.

Chuck Wolfe, de *Gay and Lesbian Victory Fund*, a dit que « les Américains LGBT ont finalement réussi à percer le plafond de verre qui était en place depuis plus de deux siècles ».

La dame de 50 ans est présentée comme une ardente défenseuse de la communauté LGBT et des droits des femmes. Elle s'est prononcée en faveur de la réforme des soins de santé et a critiqué vigoureusement la politique du « ni vu, ni connu » (« Don't Ask, Don't Tell ») qui interdisait la présence de membres ouvertement gais au sein de l'armée américaine.

10 janvier 2013 (*Pink News*) – La Suède a aboli une loi qui rendait obligatoire la stérilisation des personnes qui subissaient une chirurgie pour changement de sexe afin que l'État reconnaisse leur identité sexuelle. La loi datait de 1972.

Plusieurs personnes avaient protesté que la loi contrevenait à l'article 3 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui protège « le droit au respect de l'intégrité physique et mentale de tous ».

La décision donne suite à la plainte d'un demandeur non identifié qui désirait subir une chirurgie pour changement de sexe, mais refusait la stérilisation. L'affaire a été présentée en cour au nom du plaignant par le conseil de santé de Suède.

12 janvier 2013 (*AFP*) – Des milliers de couples de lesbiennes françaises auraient fait le trajet vers la Belgique dans le but de concevoir des bébés par insémination artificielle, puisque ce n'est pas permis dans leur pays. Près de 2000 bébés conçus en Belgique par insémination artificielle naîtraient chaque année de couples lesbiens français, qui n'ont pas droit à cette intervention en France. Le professeur Michel Dubois du Centre hospitalier universitaire de Liège a dit : « Nous avons remarqué une forte augmentation de la demande au cours des trois dernières années. La nouvelle se répand en France, nos patientes font passer le message. »

La Belgique a légalisé le mariage civil gai en 2003, et autorise l'insémination artificielle pour tous « sans égard à la situation familiale ou à l'orientation sexuelle ».

Les bébés conçus en Belgique ont été surnommés « les bébés du Thalys », du nom du service ferroviaire à grande vitesse qui relie Paris et Bruxelles et que bon nombre de mamans ont emprunté pour faire l'aller-retour. « Les mères françaises représentent 80 % des 833 inséminations artificielles pratiquées l'an dernier », ajoute M. Dubois.

13 janvier 2013 (*Huffington Post*) – Le journal du Vatican soutient que les enfants devraient être élevés par un père et une mère après que la plus haute cour d'appel italienne ait accordé à une mère lesbienne la garde de son fils, relançant le débat sur le droit à l'adoption pour les personnes LGBT.

La Cour de cassation italienne a rejeté l'appel d'un père qui craignait que son fils ne reçoive pas une éducation équilibrée s'il vivait avec sa mère et la conjointe de celle-ci. Le tribunal a décidé qu'il s'agissait

d'un « simple préjudice » de croire qu'un enfant ne pourrait pas être élevé normalement par des parents homosexuels.

Tandis que le groupe de défense des droits des gais *Arcigay* a applaudi la décision comme étant « historique » en Italie, où il est illégal pour les couples gais d'adopter, les chefs catholiques se sont rapidement portés à la défense de la famille traditionnelle.

18 janvier 2013 (*Pink News*) – Le ministère indien de l'Intérieur impose de nouveaux règlements interdisant aux étrangers gais ou célibataires de devenir parents avec l'aide des mères porteuses indiennes. Afin de pouvoir devenir légalement parents de substitution, les étrangers devront maintenant demander un visa médical, plutôt qu'un visa de tourisme. Afin d'obtenir un visa médical, les demandeurs devront répondre à des questions sur leur situation familiale. Les nouveaux règlements concernant les mères porteuses exigent que les parents potentiels soient « un homme et une femme » mariés depuis au moins deux ans. Selon le ministère de l'Intérieur, tenter de devenir parent de substitution sans visa médical sera dorénavant puni par la loi.

Les couples devront également présenter une lettre de l'ambassade de leur pays confirmant la reconnaissance de la gestation pour autrui. Des tentatives antérieures de ramener à la maison des enfants de substitution ont été contrecarrées par des États ne reconnaissant pas la parentalité par substitution, comme ce fut le cas pour un homme gai qui n'a pu ramener ses jumeaux en Norvège pendant deux ans.

La gestation pour autrui est une industrie florissante en Inde et des projets de loi n'ont pas encore été adoptés par le parlement. Le nouveau règlement sur les visas du ministère de l'Intérieur est considéré comme une solution temporaire au problème, mais est également critiqué parce qu'il n'en fait pas suffisamment pour prévenir l'exploitation des indiennes.

22 janvier 2013 (*AP*) – Un porte-parole affirme que le gouvernement népalais publiera des documents de citoyenneté sans distinction de sexe aux personnes qui ne désirent pas être identifiées comme homme ou femme. La Cour suprême du Népal a décrété en 2007 que le gouvernement devrait émettre des certificats de citoyenneté de « troisième genre », mais la décision a mis cinq ans à être appliquée.

Les militants ont acclamé la décision, affirmant qu'il s'agissait là d'une réalisation pour les droits des LGBT au pays. Sunil Baba Pant, un politicien gai et défenseur des droits des LGBT, a dit que les nouvelles lignes directrices simples et claires devraient rendre la vie plus facile aux minorités sexuelles. Des documents sans distinction de sexe sont de plus en plus publiés par les gouvernements dans le monde entier.

La Nouvelle-Zélande propose également une option sans distinction de sexe pour le passeport, conformément au document de spécification 9303 de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

6 février 2013 (*The Advocate*) – Après avoir été submergés de pétitions, de courriels et d'appels, les *Boy Scouts of America* (BSA) retardent la prise de décision de leur interdiction de scouts et de chefs de troupe gais. Le conseil du groupe, qui songeait à lever l'interdiction, a dit qu'il attendrait plutôt la rencontre nationale au mois de mai.

La rencontre du conseil avait été présentée par le groupe comme un moment décisif dans cette impasse vieille de plusieurs décennies. À l'ordre du jour, il y avait la proposition de lever l'interdiction de l'organisation nationale tout en laissant les troupes locales décider par elles-mêmes. Le volet national des BSA avait à l'origine encouragé le public à donner son opinion sur la proposition de lever l'interdiction. Et il a peut-être reçu plus de rétroaction que prévu, puisqu'il a rapidement annoncé qu'il ne prendrait plus les appels. Même le président Obama a réitéré son appui à la levée de l'interdiction dans une entrevue sur CBS.

Après que des militants aient livré une pétition comptant 1,4 million de signatures exigeant la levée de l'interdiction, le porte-parole des BSA, Deron Smith, a reconnu l'importante pression exercée sur le groupe de tous côtés. « Les BSA ont reçu beaucoup de rétroaction de différents points de vue, a-t-il dit, et nous remercions tous ceux qui nous ont fait part de leur opinion sur ce sujet. »

7 février 2013 (Pink News) – Le ministère de la Justice des Pays-Bas s'apprête à commander un rapport sur la possibilité de reconnaître juridiquement les familles comptant trois parents ou plus et a fait remarquer la valeur protectrice d'une telle loi pour les familles LGBT. Les familles dites « roses » seraient protégées par la reconnaissance des familles comptant trois parents ou plus. Cet élargissement signifie que les enfants pourraient avoir trois parents ou plus, tenant ainsi compte des parents biologiques des enfants d'un couple de même sexe.

Cela pourrait être utile pour des familles homosexuelles dans le cas du décès d'un parent encore non reconnu, pour des décisions de soins de santé ou pour l'accès aux droits successoraux. Le gouvernement des Pays-Bas cherche à modifier la loi pour tenir compte de ses 25 000 familles LGBT, et les questions soulevées par les beaux-parents et les donneurs de sperme.

À la fin de l'année 2012, Wiebe Alkema, porte-parole du ministère de la Justice, a dit que « le gouvernement mènera une enquête pour voir les possibilités de reconnaissance des familles de trois parents ou plus ».

La députée du Parti vert Liesbeth van Tongeren a commenté ce qui était la norme en matière de reconnaissance juridique des parents. « Présentement, la parentalité aux yeux de la loi est presque toujours la conséquence de la parentalité biologique, dit-elle, et cela ne représente pas la diversité des familles des Pays-Bas. La plupart du temps, le père de l'enfant d'un couple de lesbiennes joue également un rôle dans la vie de l'enfant. »

« La façon dont vit une famille est plus importante que la filiation biologique, a-t-elle ajouté. Le projet de loi devrait tenir compte de ce qui est préférable pour tous ceux impliqués. »

Les Pays-Bas n'ont actuellement aucune reconnaissance juridique des beaux-parents ou des donneurs de sperme qui pourraient vouloir être impliqués dans l'éducation de leur enfant. »

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

MARS 2013 :

◆ Jeudi 7 mars à 19 h

CONFÉRENCE SPÉCIALE SUR LES PARENTS TRANSSEXUELS

Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

Lieu: UQAM, Salle N-M450, Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, 1205 rue St-Denis

◆ Mardi 19 mars à 19h

CONFÉRENCE SPÉCIALE SUR LA GESTATION PAR AUTRUI (MÈRES PORTEUSES)

Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

Lieu: Centre St-Pierre, 1212, rue Panet

◆ Mardi, 26 mars à 19 h

QUEBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 3 : CLINIQUES DE FERTILITE

Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

Lieu: Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Salle CSL-3532
1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)

AVRIL 2013 :

◆ **Dimanche 7 avril à partir de 10 h 00**

QUÉBEC : ACTIVITÉ FAMILIALE : CABANE À SUCRE

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

◆ **Samedi 13 avril à 11 h 30**

FETE FAMILIALE : LA CABANE À SUCRE LALANDE (ST-EUSTACHE).

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

◆ **Jeudi 18 avril à 19 h**

MONTREAL : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) : SURVIVRE À L'ARRIVÉE DE VOTRE JEUNE ENFANT (POUR FEMMES ET HOMMES)

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

Lieu: Maison Parent-Roback, 110, rue Ste-Thérèse, salle 105, Montréal, H2Y 1E6

◆ **Mardi, 30 avril à 19 h**

QUEBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 4: COMPRENDRE ET RÉPONDRE (OU NON?) AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES (POUR FEMMES ET HOMMES)

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

Lieu : Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Salle CSL-3532

1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)

MAI 2013:

◆ **Mercredi 15 mai à 19 h**

MONTREAL : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS): COMPRENDRE ET RÉPONDRE (OU NON?) AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES (POUR FEMMES ET HOMMES)

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

Lieu: Maison Parent-Roback, 110, rue Ste-Thérèse, salle 105, Montréal, H2Y 1E6

◆ **Mardi, 21 mai à 19 h**

QUEBEC (VILLE) : (SÉRIE POUR LES FUTURS PARENTS) – PARTIE 5: OUVERTEMENT HOMOSEXUEL : SURVIVRE À LA GARDERIE ET À L'ÉCOLE PRIMAIRE (POUR FEMMES ET HOMMES)

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements. **Réservations nécessaires.**

Lieu : Université Laval, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Salle CSL-3532

1055, avenue du Séminaire, Québec (Québec)

BABILLARD :

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francis. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info: margelleboisfrancis@hotmail.com

www.lamargelle.spaces.live.com

819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. **514-486-**

9400 (Alys Geiger), [www.dorshei-emet](http://www.dorshei-emet.com), or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

♦ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfrdp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

DIVERS :

♦ *La Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteures lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca**.

Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. **J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca**

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. **Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 marieandreeboivin@yahoo.ca**